



AIDE AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION POUR LA SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ DE L'HABITAT

Les aides aux travaux doivent permettre de supprimer les risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants.

Cette aide concerne les travaux dont l'ampleur est limitée et dont la résolution ne nécessite pas de travaux lourds mais répondent à une procédure de mise en sécurité des équipements communs ou liée au risque saturnin.

1. LE CAS ÉCHÉANT :

✓ Les conditions d'attribution et les travaux considérés pour cette subvention sont ceux définis par l'ANAH ou la Ville pour un logement dont l'indignité, l'insalubrité est avérée.

2. MONTANT DE LA SUBVENTION :

PÉRIMÈTRE - **SUBVENTION MUNICIPALE**

TRAVAUX retenus plafonnés à 20 000 € H.T.

► **3 000 € Maxi** Taux **15%**

3. COMPOSITION DU DOSSIER :

- Formulaire de demande de subvention municipale et plan de financement détaillé, mentionnant les autres aides sollicitées, les emprunts incluant les aides à la personne, les fonds propres.

Cette demande sera au nom du propriétaire en nom propre.

- Attestation notariée originale de propriété de **moins de 3 mois**

✓ mentionnant tous les propriétaires, la destination des locaux, la date de construction de l'immeuble ou mention « plus de 15 ans », l'origine de propriété.

✓ si l'immeuble est en copropriété : préciser la date et référence de publication du règlement de copropriété à la conservation des hypothèques et l'état descriptif de division.

- Un relevé d'identité bancaire *au nom du propriétaire. (Identique au nom mentionné sur le formulaire de subvention).*

- Autorisation de travaux : Déclaration préalable ou Permis de construire.

- Les différents devis d'entreprises consultées, **au minimum 2**, ou les estimations et l'analyse des offres des travaux détaillés recueillies par la maîtrise d'œuvre.

- Le dernier avis d'imposition des personnes vivant au foyer.

- Copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité en cours de validité des occupants.